

ESMS (ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX) ET RESEAU EC 22

Partenariat en évolution

L'ARS (Agence Régionale de Santé), autorité de tutelle des ESMS et l'E.N (Education Nationale) ont engagé, en application des directives nationales, une réflexion relative au partenariat déjà existant entre les établissements spécialisés et les établissements scolaires au profit d'une Ecole toujours plus inclusive. Cette réflexion, prenant en compte la récente mise en place des PIAL, a conduit à la définition d'un **nouveau protocole départemental d'organisation des relations entre ESMS et Etablissements scolaires**.

Etablissements et Services Médico-Sociaux en 22

Les ESMS sont des équipes pluridisciplinaires de professionnels qui exercent sur le département des Côtes d'Armor. Ils sont en mesure de proposer un accompagnement aux équipes d'enseignants, face à des situations d'élèves pour lesquels les problématiques personnelles interfèrent de manière conséquente sur leur parcours d'apprentissages, mettant en exergue la nécessité de proposer une réponse complémentaire à celle pédagogique déjà apportée.

Etablissements et Services Médico-Sociaux ... pour quoi faire ?

Les ESMS viennent en soutien et en appui des enseignants ou des équipes en :

- sensibilisant et informant sur des thématiques spécifiques qui peuvent conduire à des difficultés d'apprentissage,
- aidant à l'analyse de la situation et des besoins d'un élève identifié au regard des réponses déjà en place dans l'établissement et des problématiques rencontrées,
- partageant des compétences,
- apportant un regard neuf pour aider à la réflexion,
- proposant des outils, des aménagements possibles,
- partageant des connaissances sur des structures d'appui et ressources existant sur le département.

Etablissements et Services Médico-Sociaux ... pour en bénéficier

Les équipes des ESMS interviennent auprès des enseignants, des équipes, **pas des élèves**. Elles peuvent être sollicitées pour deux raisons :

- dans le cadre d'une sensibilisation, information sur un trouble spécifique
- dans le cadre d'un « appui à la scolarisation » pour un élève identifié.

Il suffit, pour cela, de compléter la fiche saisine type en précisant la demande : « sensibilisation/information » ou « appui à la scolarisation. » et de l'envoyer à la DDEC à la psychologue ou au Chargé de Mission du secteur. (en accès sur l'espace CE 22 – Scolarité et parcours de l'élève / accompagnement des élèves à BEP / PIAL)

Tout établissement scolaire du réseau EC22 peut prétendre à l'accompagnement par les ESMS face à une situation d'élève complexe pour laquelle les réponses déjà apportées semblent ne pas produire d'effets.



NOUVEAUTÉ IMPORTANTE

Pour les demandes d'appui à la scolarisation et de sensibilisation, les ESMS interviennent dans le cadre de la procédure suivante :

- 1) Mise en place d'une équipe éducative dans l'établissement.
- 2) Transmission à la DDEC (Chargé de Mission et psychologue du secteur de l'établissement) par le Chef d'Etablissement de la fiche type de saisine.
- 3) Communication de la fiche de saisine, par la DDEC, au pilote privé PIAL du secteur (quand analyse probante pour demande d'appui).
- 4) Transmission par le pilote PIAL à l'ESMS de référence du secteur. (cf carte EN PIAL et ESMS).

Etablissements et Services Médico-Sociaux ... les acteurs en 22 PAR PIAL

PIAL	ESMS		PIAL	ESMS
1 – Perros/Pleumeur Bodou	Ker An Heol		11 – Pléneuf/Erquy/ Lamballe Armor	Quatre Vaux
2- Lannion/Plestin	Ker An Heol		12 – Moncontour/Plénée	Belna
3 – Tréguier/Pontrieux	Ker An Heol		13- Le Ménég/Merdrignac	Belna
4 – Paimpol/Plouha	Altygo		14 – Broons/Plouasne	Les Vallées
5 – Bégard/Plouaret	Ker An Heol		15 – Dinan	Les Vallées
6 – Guingamp	Guy Corlay		16 – Maignon/Plancoët/Plouër	Quatre Vaux
7 – Rostrenen/Corlay/St Nicolas du P	Saint Bugan		17 – Plérin/St Quay	Altygo
8 – Bourbriac/Plouagat	Guy Corlay		18 – Ploufragan/St Briec Ouest	Les Mauriers
9 – Loudéac/Plémet/Guerlédan	Saint Bugan		19 – St Briec Centre	Apajh
10 – Ploec l'Hermitage/Quintin	Les Mauriers		20 – St Briec Est/Hillion	Apajh